

# Bachelier en électronique orientation électronique appliquée

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B UE 305 ELECTRONIQUE APPLIQUEE			
Code	TELE3B05EAP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurent JOJCZYK (laurent.jojczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation de bachelier en électronique appliquée. Elle a pour objectif de donner aux étudiants, au travers de séances de travaux pratiques, les bases théoriques et pratiques des mesures sur circuits électroniques.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

#### Compétence 5 **Collaborer à la conception d'équipements électroniques**

- 5.1 Assimiler les grands principes de l'électronique analogique et numérique ainsi que la conversion de l'une vers l'autre
- 5.2 Maîtriser des logiciels spécifiques d'assistance, de simulation, de supervision, de conception (CAO), de maintenance, ...

#### Compétence 6 **Maîtriser la structure, la mise en œuvre, le contrôle et la maintenance d'équipements électroniques**

- 6.1 Assimiler les concepts d'électronique de faible, de moyenne et de forte puissance
- 6.2 Assimiler les concepts de l'électronique de basses, de moyennes et de hautes fréquences
- 6.5 Assimiler les concepts de mise en réseaux d'équipements informatiques et de transmission de données

### Acquis d'apprentissage visés

Lors d'un examen oral individuel relatif aux séances de travaux pratiques, l'étudiant sera capable de:

- présenter de manière synthétique les concepts abordés lors des manipulations en décrivant les étapes réalisées.
- Discuter des avantages et inconvénients d'une méthode de mesure ou d'un équipement de mesure par rapport à autre.
- Connecter et configurer des dispositifs de mesures électroniques sur des circuits.
- vérifier le bon déroulement des mesures et leur précision et résoudre les problèmes rencontrés.

Lors des séances de travaux pratiques réalisées en groupe de 2 ou 3 étudiants, à partir d'un protocole et dans un temps imparti, l'étudiant sera capable:

- Rédiger un rapport détaillant la démarche utilisée et les solutions implémentées.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TELE3B05EAPA Laboratoires de mesures électroniques

24 h / 3 C

### **Contenu**

Manipulations basées sur l'étude approfondie de composants et fonctions classique de l'électronique:

- Amplificateur différentiel
- Amplificateur opérationnel non inverseur
- Amplificateur opérationnel inverseur
- Amplificateur opérationnel intégrateur
- Amplificateur opérationnel dérivateur
- Amplificateur opérationnel à réaction positive

En cas de restrictions liées à la pandémie, les séances de travaux pratiques seront remplacées par des manipulations sur simulateur à distance.

### **Démarches d'apprentissage**

- Calculer (prédétermination)
- Raccorder canoniquement les appareils de mesure
- Effectuer les mesures canoniquement Conclure (comparer les mesures réelles et les prédéterminations)

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Les enseignants sont disponibles et répondent aux questions sur rendez-vous par mail ou via Teams.

### **Sources et références**

- Logiciel: simulateur LTSPICE
- Datasheet des composants électroniques utilisés

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Protocoles de laboratoire
- Datasheet des composants utilisés
- Mode d'emploi du matériel de labo

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation se fait sur base:

- Une note labo est attribuée à chaque séance: activité en classe (10%) et rapport de laboratoire (20%)
- Un examen pratique "oral" lors de la session d'examen (70%)

En seconde session, la production journalière ne sera pas représentée et la cote sera maintenue (30%). Seul sera représenté l'examen de laboratoire (70%)

En cas de restrictions liées à la pandémie, l'examen pratique sera remplacé par un examen oral via Teams où l'étudiant défendra des simulations réalisées au préalable.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Rap	30			Evc + Rap	30
Période d'évaluation	Exp	70			Exp	70

Evc = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Exp = Examen pratique

### **Dispositions complémentaires**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).